

CINEMATHEQUE COLOMBIENNE

Apartado Nacional 1898
B o g o t a - Colombie

RAPPORT DES ACTIVITES DE LA CINEMATHEQUE COLOMBIENNE

Mai 1960 à Septembre 1961

La Cinémathèque Colombienne a l'honneur de saluer les délégués du XVIIème Congrès de la Fédération Internationale des Archives du Film et leur demande une considération spéciale pour chacun des sujets traités dans ce rapport, qui sont des problèmes toujours présents dans les petites cinémathèques.

Si nous sommes réunis ici par l'intérêt et l'amour du cinéma, il faudra aussi que les délégués au XVIIème Congrès aident et appuient l'intérêt des jeunes pays pour la formation de cinémathèques qui apprendront à nos peuples la valeur éternelle du cinéma, non seulement dans son aspect technique mais humain.

1.- En Mai 1960, l'ancien directeur de la Cinémathèque Colombienne, Monsieur Luis Vicens, est parti au Mexique pour y rester. Messrs Hernando Salcedo et Abraham Zalzman ont pris en charge la Cinémathèque à partir de cette date.

2.- Un plan organique pour le développement de la Cinémathèque fut tout de suite conçu. Ce plan était élaboré sur les activités suivantes :

- a) publication du Catalogue de la Cinémathèque Colombienne
- b) envoi régulier d'informations sur le mouvement cinématographique colombien à tous les membres de la F.I.A.F. intéressés dans ce domaine.
- c) augmentation de l'échange des films comme moyen principal pour l'établissement d'une collection de base.
- d) organisation du service de prêt des films aux Cine-Clubs, universités, écoles, organisations ouvrières, etc.. pour un bas prix.
- e) pendant un mois de l'année, la Cinémathèque Colombienne intensifiera une action pour obtenir de l'argent, des films, des matériaux destinés à l'archive.

Ce plan organique a été communiqué par lettre à tous les membres de la F.I.A.F.

3.- La Cinémathèque Tchèque, avec une gentillesse digne d'exemple, a donné en prêt illimité à la Cinémathèque Colombienne deux films : LE CUIRASSE POTEMKINE (copie Soviétique) de Eisenstein, et VOYAGE A LA PREHISTOIRE de K. Zeman. La Cinémathèque Colombienne profite de cette opportunité pour rendre publics ses remerciements à la Cinémathèque Tchèque et à son Directeur, Dr. Svoboda.

(1940)

- 4.- En outre de sa collection de base, la Cinémathèque Colombienne a comme objectif fondamental, celui de collectionner tous les longs métrages tournés en Colombie. Jusqu'aujourd'hui, la Cinémathèque Colombienne peut disposer de EL SERENO DE BOGOTA (1939 ?), SENDERO DE LUZ (1945) et BAJO EL CIELO ANTIOQUEÑO (1924). Ce dernier film a pu être trouvé grâce à la coopération de son propriétaire. Les cinémathèques de la F.I.A.F. intéressées dans ces films peuvent obtenir des copies par échange.
- 5.- De Mai 1960 à Septembre 1961, la Cinémathèque Colombienne a prêté ses films aux membres affiliés de la Fédération Colombienne des Ciné-Clubs, aux communautés religieuses, aux centres culturels, etc. Une des dernières réussites publiques de la Cinémathèque a été la présentation du CUIRASSE POTEMKINE à un public hétérogène dans l'institut Colombo-Soviétique de Bogota, où, devant une salle comble pour un public d'une basse culture cinématographique, les réactions d'admiration ont été unanimes.
- 6.- La Cinémathèque Colombienne a commencé la formation de son archive d'imprimés, avec photos, affiches, "press-books", etc., donnés par les maisons de distribution de films en Colombie.
- 7.- La Cinémathèque Colombienne maintient un échange de correspondance avec les membres de la F.I.A.F., qui envoient leurs nouvelles par lettres ou brochures. Pour le moment, la Cinémathèque Colombienne s'abstient de ce genre de publications. Ni ses mouvements, ni son budget ne permettent ce genre de travaux.
- 8.- La Cinémathèque Colombienne, filiale du Ciné-Club de Colombie à Bogota, a été financée jusqu'à présent par ce dernier. Malheureusement, les frais d'administration de ce dernier ont augmenté considérablement, et pour le reste pour les frais de fonctionnement de la Cinémathèque. Devant une telle situation, Monsieur Salcedo, directeur de la Cinémathèque et du Ciné-Club, après décision du Conseil d'Administration du Ciné-Club, a décidé l'augmentation des contributions des membres, dont le restant sera dédié au fonctionnement régulier de la Cinémathèque.
- 9.- Jusqu'à présent, tous les efforts de la Cinémathèque auprès des organismes officiels ou privés pour obtenir des fonds qui permettraient d'acquérir de nouveaux films ont été vains. La Compagnie "Intercol" (filiale de Standard Oil Co.) a été une exception. Elle a donné une copie de 16 mm de LOUISIANA STORY de Flaherty.
- 10.- La Cinémathèque Colombienne a proposé au Jury d'Arbitrage la cas de la Cinémathèque Uruguayenne qui doit à notre Cinémathèque le prêtage correspondant à CABINET DU DOCTEUR CALIGARI, dont une copie lui a été envoyée par notre Archive. En dépit de plusieurs promesses, d'autant de lettres et d'une réclamation personnelle faite par un émissaire de notre Archive, la Cinémathèque Uruguayenne n'a pas répondu à notre demande. La Cinémathèque Colombienne demande à ce Congrès quelle mesure il peut prendre pour arranger cette affaire.
- 11.- La Cinémathèque Colombienne est obligée de manifester publiquement que dans ce qui touche les petites cinémathèques, comme la nôtre, la F.I.A.F. s'est montrée toujours inefficace en ce qui concerne l'acquisition des films,

ce qui crée un cercle vicieux: les petites cinémathèques avec peu de moyens économiques survivent avec les petites sommes qu'elles reçoivent pour le prêt de matériel. Sans obtenir de nouveaux films à louer, le public se réduit et logiquement les projections s'arrêtent. Pour cette raison aussi, les accords faits avec des organisations internationales, comme la F.I.A.F. restent inaccomplis; l'achat de film vierge pour les copies est arrêté, les frais de manutention restreints, etc. En vue d'une telle situation, le Congrès de Budapest doit prendre comme un devoir primaire, la solution du problème du "Pool", qui aidera en outre à la bonne marche économique de l'Institution.

12.- Etant arrivée, par l'expérience de plusieurs années, à la conclusion que l'échange est le seul moyen de trouver des films d'archive, la Cinémathèque Colombienne fait remarquer que si le système d'échange est imposé aujourd'hui dû à la maigre coopération que les organismes et les cinémathèques donnent aux plus petits, le risque de "piraterie" est bien grand: la copie des films dans des laboratoires en conditions insuffisantes et avec des moyens dangereux, peut être évitée seulement si la F.I.A.F. met à la disposition des petites archives les services du Pool.

13.- On fait noter aux délégués à ce Congrès que la raison sociale de notre organisme a été changée. Dorénavant elle s'appellera CINEMATECA COLOMBIANA, au lieu de "Filmoteca Colombiana". Son adresse est la suivante:

CINEMATECA COLOMBIANA
Apartado Nacional 1898
B o g o t a Colombie

14.- La Cinémathèque Colombienne se met à la disposition de tous les délégués présents à ce Congrès pour les renseigner sur l'état actuel du cinéma Colombien.

15.- Notre délégué au XVIIème Congrès de la Fédération Internationale des Archives du Film, Monsieur Abraham Zalzman, est autorisé à représenter la Cinémathèque Colombienne dans toutes les discussions et décisions qui seront prises au Congrès.

Avec tous les vœux pour le succès du Congrès

Hernando SALCEDO
Directeur de la Cinemateca Colombiana